

Procès-verbal de la séance du 27 mars 2015

L' an 2015, le 27 mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle du Conseil, sous la présidence de Jérôme DEPONDT, Maire.

Présents : M. DEPONDT Jérôme, Maire, MAISONS Hélène, MOTILLON Laurent, LEVASSORT Franck, Adjoint au Maire et HANNETON Julie, RAYNAUD Philippe, GIL Albert, GILBART Ludivine, BRETEAU Jacques, GUIMBAULT Bernadette, Conseillers Municipaux.

Excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur Grégory BELLANCOURT à Laurent MOTILLON.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 21/03/2015

Date d'affichage : 21/03/2015

A été nommé(e) secrétaire : M. MOTILLON Laurent

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DEL/2015/011 - Compte de gestion 2014 - Commune
DEL/2014/012 - Compte de gestion 2014 – Service de l'eau de Marchezais
DEL/2014/013 - Compte de gestion 2014 – Assainissement de Marchezais
DEL/2014/014 - Compte administratif 2014 - Commune
DEL/2014/015 - Compte administratif 2014 – Service de l'eau de Marchezais
DEL/2014/016 - Compte administratif 2014 – Assainissement de Marchezais
DEL/2014/017 - Affectation du résultat – Commune
DEL/2014/018 - Affectation du résultat – Service de l'eau de Marchezais
DEL/2014/019 - Affectation du résultat – Assainissement de Marchezais
DEL/2014/020 - Budget Primitif 2015 – Commune
DEL/2014/021- Budget Primitif 2015 – Service de l'eau de Marchezais
DEL/2014/022 - Budget Primitif 2015 – Assainissement de Marchezais

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2015**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

• **Compte de gestion 2014 – Commune de Marchezais (DEL/2015/011)**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif,

Après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à émettre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion de la commune de Marchezais dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité : pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

• **Compte de gestion 2014 – Service de l'eau de Marchezais (DEL/2015/012)**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif,

Après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à émettre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion du service de l'eau de Marchezais dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité : pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

• **Compte de gestion 2014 – Assainissement de Marchezais (DEL/2015/013)**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif,

Après s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à émettre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - ✓ déclare que le compte de gestion de l'assainissement de Marchezais dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité : pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

• **Compte administratif 2014 – Commune de Marchezais (DEL/2015/014)**

Sous la présidence de Madame Hélène MAISONS, 1^{ère} Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 de la commune de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		50 305.22 €	38 411.91 €		38 411.91 €	50 305.22 €
Opérations de l'exercice 2014	202 958.97 €	211 591.40 €	14 598.09 €	73 070.96 €	217 557.06 €	284 662.36 €
TOTAUX	202 958.97 €	261 896.62 €	53 010.00 €	73 070.96 €	255 968.97 €	334 967.58 €
Résultats de clôture		58 937.65		20 060.96 €		78 998.61 €
Restes à réaliser			67 683.00 €	20 137.00 €		0,00 €
TOTAUX CUMULES	202 958.97 €	261 896.62 €	120 693.00 €	93 207.96 €	323 651.97 €	355 104.58 €
Résultats définitifs		58 937.65 €	27 485.04 €			
				Excédent		31 452.61 €

Hors de la présence de M. Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2014.

A la majorité : pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

• **Compte administratif 2014 – Service de l'eau de Marchezais (DEL/2015/015)**

Sous la présidence de Madame Hélène MAISONS, 1^{ère} Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 du service de l'eau de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		22 136.43 €	21 201.90 €	0	21 201.90 €	22 136.43 €
Opérations de l'exercice 2014	23 436.52 €	30 187.47 €	2 954.53 €	25 051.94 €	26 391.05 €	55 239.41 €
TOTAUX	23 436.52 €	52 323.90 €	24 156.43 €	25 051.94 €	47 592.95 €	77 375.84 €
Résultats de clôture		28 887.38 €		895.51 €		29 782.89 €
Restes à réaliser			11 260.00 €		11 260.00 €	
TOTAUX CUMULES	23 436.52 €	52 323.90 €	35 416.43 €	25 051.94 €	58 852.95 €	77 375.84 €
Résultats définitifs		28 887.38 €	10 364.49 €			
				Excédent		18 522.89 €

Hors de la présence de M. Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'eau 2014.

A l'unanimité : pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

• **Compte administratif 2014 – Assainissement de Marchezais (DEL/2015/016)**

Sous la présidence de Hélène MAISONS, 1^{ère} Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014 de l'assainissement de Marchezais, qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		35 682.86 €		1 604.12 €		37 286.98 €
Opérations de l'exercice 2014	37 118.27 €	47 232.00 €	17 962.01 €	21 464.98 €	55 080.28 €	68 696.98 €
TOTAUX	37 118.27 €	82 914.86 €	17 962.01 €	23 069.10 €	55 080.28 €	105 983.96 €
Résultats de clôture		45 796.59 €		5 107.09 €		50 903.68 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	37 118.27 €	82 914.96 €	17 962.01 €	23 069.10 €	55 080.28 €	105 983.96 €
Résultats définitifs		45 796.59 €		5 107.09 €		
				Excédent		50 903.68 €

Hors de la présence de M. Jérôme DEPONDT, Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'assainissement 2014.

A l'unanimité : pour : 10 contre : 0 abstentions : 0

• **Affectation du résultat – Commune de Marchezais (DEL/2015/017)**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2014,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'affecter le résultat de fonctionnement de la commune comme suit :

- ✓ Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 27 485.04 €
- ✓ Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 31 452.61 €
- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 20 060.96 €

A l'unanimité : pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

• **Affectation du résultat – Service de l'eau de Marchezais (DEL/2015/018)**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2014,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'affecter le résultat de fonctionnement du service de l'eau de Marchezais comme suit :

- ✓ Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 10 364.49 €
- ✓ Résultat d'exploitation reporté, recettes : 18 522.59 €
- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 895.51 €

A l'unanimité : pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

• **Affectation du résultat – Assainissement de Marchezais (DEL/2015/019)**

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2014,

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'assainissement de Marchezais comme suit :

- ✓ Affectation minimale à la section d'investissement, article 1068 : 0 €
- ✓ Maintien du solde disponible à la ligne 002, recettes : 45 796.59 €
- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 5 107.09 €

A l'unanimité : pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

• **Budget primitif 2015 – Commune de Marchezais (DEL/2015/020)**

Monsieur le Maire soumet, aux membres du conseil municipal, le budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>DÉPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
CHAP. D 011 Charges à caractère général	47 004 €	CHAP. R 002 Résultat de fonctionnement reporté	31 452 €
CHAP. D 012 Charges de personnel et frais assimilés	64 150 €	CHAP. R 013 Atténuations de charges	0 €
CHAP. D 014 Atténuation de produits	13 507 €	CHAP. R 70 Produits des services, du domaine	9 265 €
CHAP. D 023 Virement à la section d'investissement	0 €	CHAP. R 73 Impôts et taxes	169 453 €
CHAP. D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 182 €	CHAP. R 74 Dotations, subventions et participations	29 798 €
CHAP. D 65 Autres charges de gestion courante	107 394 €	CHAP. R 75 Autres produits de gestion courante	4 000 €
CHAP. D 66 Charges financières	2 250 €	CHAP. R 76 Produits financiers	4 €
CHAP. D 022 Dépenses imprévues	3 485 €		
TOTAL DES DÉPENSES	243 972 €	TOTAL DES RECETTES	243 972 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAP. D 001 Solde exécution investissement reporté	0 €	CHAP. R 001 Résultat d'investissement reporté	20 060 €
CHAP. D 16 Emprunts et dettes assimilées	12 250 €	CHAP. R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	6 182 €
CHAP. D 20 Immobilisations incorporelles	17 100 €	CHAP. R 10 Dotations, fonds divers et réserves	40 785 €
CHAP. D 21 Immobilisations corporelles	50 414 €	CHAP. R 13 Subventions d'investissement RAR - RBP	37 637 €
CHAP. D 23 Immobilisations en cours	72 600 €	CHAP. R 16 Emprunts et dettes assimilés	60 000 €
CHAP. D. 020 Dépenses imprévues	12 300 €		
TOTAL DES DÉPENSES	164 664 €	TOTAL DES RECETTES	164 664 €

Parallèlement à cette présentation du budget primitif 2014, M. le Maire propose au conseil d'accorder les subventions suivantes (section de fonctionnement) :

- 3 000 € au C.C.A.S de Marchezais,
- 300 € à l'hôpital de HOUDAN
- 30 € à la S.P.A.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, décide d'allouer ces montants aux organisations citées pour l'année 2015 et d'en inscrire les crédits nécessaires au budget primitif.

Aucune majoration d'impôts ne s'avérant nécessaire pour équilibrer le budget communal, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, décide de reconduire les taux des taxes suivants :

	<u>Taxe d'habitation</u>	<u>Taxe foncière (bâti)</u>	<u>Taxe foncière (non bâti)</u>
<i>Taux</i>	11,37 %	13,55 %	25,30 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2015 tel qu'il est présenté.

A l'unanimité : pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

• **Budget primitif 2015 – Service de l'eau de Marchezais (DEL/2015/021)**

Monsieur le Maire soumet, aux membres du conseil municipal, le budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAP. D 011 Charges à caractère général	20 430 €	CHAP. R 002 Résultat de fonctionnement reporté	18 522 €
CHAP. D 014 Atténuations de produits	6 530 €	CHAP. R 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	164 €
CHAP. D 023 Virement à la section d'investissement	9 479 €	CHAP. R 70 Vente de produits fabriqués, ...	31 430 €
CHAP. D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 911 €	CHAP. R 75 Autres produits de gestion courante	500 €
CHAP. D 65 Autres charges de gestion courante	5 713 €		
CHAP. D 66 Charges financières	1 153 €		
CHAP. D. 020 Dépenses imprévues	2 400 €		
TOTAL DES DÉPENSES	50 616 €	TOTAL DES RECETTES	50 616 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAP. D 001 Solde exécution investissement reporté	0 €	CHAP. R 001 Solde d'exécution positif reporté	895 €
CHAP. D 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	164 €	CHAP. R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 911 €
CHAP. D 16 Emprunts et dettes assimilées	1 485 €	CHAP. R 021 Virement de la section d'exploitation	9 479 €
CHAP. D 21 Immobilisations corporelles	24 000 €	CHAP. R 13 Subventions d'investissement RAR	0 €
		CHAP. R 106 Dotations, fonds divers et réserves	10 364 €
TOTAL DES DÉPENSES	25 649 €	TOTAL DES RECETTES	25 649 €

Il est observé que le présent budget est établi sur la base d'un prix de l'eau au m³, inchangé, de 1.29 € et d'un prix de location de compteur, également inchangé, de 20 € par an.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2015 tel qu'il est présenté.

A l'unanimité : pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

• **Budget primitif 2015 – Assainissement de Marchezais (DEL/2015/022)**

Monsieur le Maire soumet, aux membres du conseil municipal, le budget primitif suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAP. D 011 Charges à caractère général	21 445 €	CHAP. R 002 Résultat de fonctionnement reporté	45 796 €
CHAP. D 014 Atténuations de produits	4 900 €	CHAP. R 70 Vente de produits fabriqués, ...	149 900 €
CHAP. D 023 Virement à la section d'investissement	127 605 €	CHAP. R 75 Autres produits de gestion courante	1 500 €
CHAP. D 042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	19 208 €		
CHAP. D 65 Autres charges de gestion courante	13 725 €		
CHAP. D 66 Charges financières	6 939 €		
CHAP. D 022 Dépenses imprévues	3 374 €		
TOTAL DES DÉPENSES	197 196 €	TOTAL DES RECETTES	197 196 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
CHAP. D 001 Solde exécution investissement reporté	0 €	CHAP. R 021 Virement de la section d'exploitation	127 605 €
CHAP. D 16 Emprunts et dettes assimilées	6 920 €	CHAP. R 040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	19 208 €
CHAP. D 21 Immobilisations corporelles	165 000 €	CHAP. R 001 Solde d'exécution reporté	5 107 €
		CHAP. R 13 Subventions d'investissement	20 000 €
		CHAP. R 16 Emprunts et dettes assimilées	0 €
TOTAL DES DÉPENSES	171 920 €	TOTAL DES RECETTES	171 920 €

Il est observé que le présent budget est établi sur la base d'un prix de l'eau assainie, inchangé, de 2.055 €/m³ et d'un abonnement annuel, également inchangé, de 60 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2015 tel qu'il est présenté.

A l'unanimité : pour : 11 contre : 0 abstentions : 0

• **Bulletin municipal**

L'absence de Monsieur Grégory BELLANCOURT au Conseil Municipal de ce soir, ne permet pas de statuer sur le fond et la forme du futur bulletin municipal. Monsieur le Maire invite les membres de la commission « bulletin » à se réunir rapidement.

• **Compte-rendu de réunions diverses**

➤ *SIVOM (rapporteur L MOTILLON)*

Le budget du SIVOM a été voté. Confirmation est donnée par les services de l'Education Nationale qu'une classe sera maintenue à Serville pour la rentrée prochaine.

➤ *Projet éducatif local – Agglomération du Pays de Dreux (rapporteur J. HANNETON)*

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Enfance Jeunesse contractualisé avec les CAF de l'Eure et de l'Eure-et-Loir, la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a souhaité mener une étude visant à la réalisation d'un projet éducatif local et à un diagnostic de territoire.

Le bureau d'études ANATER est chargé de mener cette mission et réalisera, à cette occasion, une série de 5 tables rondes réunissant des habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

Madame GAUMER Valérie a accepté de participer à cette étude pour la commune de Marchezais et le conseil municipal la remercie.

➤ *Conseil des maires (rapporteur H. MAISONS)*

Ont été abordés au dernier conseil des maires, les sujets suivants :

- Révision des statuts de l'agglo, calendrier des modifications des compétences facultatives et intérêt communautaire ;
- Reconduction en 2015 des taux d'imposition 2014 ;
- Gestion des eaux pluviales sur certaines communes de l'agglo ;
- Présentation de la stratégie du programme LEADER (aides européennes) pour une action en faveur du tourisme, de la nature et de la culture ;
- Lancement d'un marché groupé gaz/électricité ;
- Extension du service instructeur des autorisations du droit des sols à compter de juillet 2015.

• **Questions diverses**

➤ *Dégradation des lieux publics*

Monsieur le Maire informe les conseillers, des incidents qui se sont produits le week-end du 21-22 mars à la salle du Jeu de Paume.

Le Conseil Municipal souhaite demander aux familles concernées, le remboursement des frais de remise en état des vitres cassées, qui s'élèvent à 1 350 euros et exprime son mécontentement face à de tels agissements.

➤ *Cérémonie du 8 mai*

Julie Hanneton explique qu'un courrier va parvenir aux familles des enfants de la commune qui incitera ces enfants à venir préparer le chant de la Marseillaise, le 6 mai prochain, dans la salle communale, afin qu'ils soient prêts pour la cérémonie du 8 mai.

➤ *Panneau rue des Alouettes et impasse Potier*

Le panneau de rue sera réinstallé courant avril. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va signer un arrêté interdisant la circulation aux véhicules de plus de 3.5 tonnes dans ces rues.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le vendredi 24 avril 2015 à 20 h 30. La séance est levée à 0 heures 20 minutes.

En mairie, le 30/03/2015

Le secrétaire de séance
Laurent MOTILLON



Le Maire,
Jérôme DEPONDT

